

## CONSEIL MUNICIPAL DE PLAINE

### Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 16 MAI 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 16 mai 2024 à 20 heures, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia SIMONI, pour une session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 10 mai 2024.

Membres présents BENOIT Patrick, REMUND Nathalie, adjoints  
CONRADO Marie-Charlotte, LACAF Patrice, MONEL Lucien, LAVIGNE  
Didier, DIDIER Céline, KOENIGUER Théo, ACKER Christophe.

Absents excusés : HENRIOT Muriel, BENOIT Jean-Paul, PETERSCHMITT Amandine,  
ROCHEL Michel, GRANDADAM Jean-Marie.

M. BENOIT Jean-Paul a donné procuration à M. MONEL Lucien  
Mme PETERSCHMITT Amandine a donné procuration à Mme CONRADO Marie-Charlotte  
M. ROCHEL Michel a donné procuration à M. BENOIT Patrick  
M. GRANDADAM Jean-Marie a donné procuration à M. LAVIGNE Didier

Secrétaire de séance : LACAF Patrice

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

#### Communications :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente à Plaine, le jeudi 20 juin 2024, à 19 heures.
- Le Maire remercie les bénévoles qui ont participé à la journée des chantiers participatifs le 27 avril 2024.
- La Société Française de la Croix Bleue dont le but est d'aider les personnes addictes à un produit (alcool, cannabis, jeux...) ouvre une permanence à la Maison de la Vallée le 1<sup>er</sup> jeudi du mois, de 16 à 18 heures.

## ORDRE DU JOUR

1.	ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEUDIT RANVILLE .....	15
2.	ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEUDIT PRES DE LELLE : ACTE ADMINISTRATIF .....	16
3.	BAR EPHEMERE – REGIE DE RECETTE .....	16
4.	TRAVAUX D'ETE : EMPLOI DE VACATAIRES .....	17
5.	SUBVENTION ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE ENTRE LES EAUX.....	17
6.	INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE AU LIEUDIT BAMBOIS .....	17
7.	ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE SOLAIRE MOBILE.....	18

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **1. ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEUDIT RANVILLE**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir deux parcelles appartenant à Madame WEISKOPF Liliane et qui sont attenantes à la propriété communale, au lieudit Ranville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées,

Section 1 n° 144, lieudit Ranville avec 6 ares 54 ca,

Section 16 n° 69, lieudit Ranville avec 6 ares 11 ca

Soit une superficie totale de 12 ares 65 ca au prix de 25 € l'are, et pour un prix total de 317 €,

- Autorise le Maire, faisant office de notaire, à recevoir et authentifier l'acte qui sera rédigé en la forme administrative,
- Désigne M. BENOIT Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint comme représentant de la collectivité, et l'autorise à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à cette acquisition.

## 2. ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEUDIT PRES DE LELLE : ACTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 21 mars 2024 décidant l'acquisition de deux parcelles, section 21 n° 94 et 95 au lieudit Prés de Lelle, appartenant à Monsieur ODILE Jacques, pour le prix total de 1605 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire, faisant office de notaire, à recevoir et authentifier l'acte qui sera rédigé en la forme administrative,
- Désigne M. BENOIT Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint comme représentant de la collectivité, et l'autorise à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à cette acquisition.

## 3. BAR EPHEMERE – REGIE DE RECETTE

Le conseil municipal propose l'ouverture d'un bar éphémère à la salle polyvalente les week-end des 16,17,18 août 2024 et 23,24,25 août 2024.

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Considérant que la licence IV acquise par la commune en 2019 permet d'exploiter un débit de boissons ;

Attendu qu'il y a lieu de commercialiser les boissons relevant de l'ensemble des 5 groupes définis à l'article L 3321-1 du code de Santé Publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'instituer une régie de recettes temporaire auprès du service de gestion comptable de Sélestat pour l'exploitation d'une licence de débit de boissons de IV catégorie.

Cette régie sera installée à la salle polyvalente de Plaine et fonctionnera les 16,17,18 août 2024 et 23,24,25 août 2024, de 18 heures à 23 heures.

La régie encaisse les produits liés à la vente pour consommer sur place des boissons alcoolisées ou non et une petite restauration.

- Désigne Monsieur Patrice LACAF comme mandataire-gérant titulaire pour l'exploitation de ladite licence, Mesdames Marie-Charlotte CONRADO et PETERSCHMITT Amandine comme mandataires suppléants.

#### **4. TRAVAUX D'ETE : EMPLOI DE VACATAIRES**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager les jeunes de 16 ans qui résident principalement dans la commune et qui souhaitent travailler pendant l'été.

La rémunération des jeunes, employés en qualité de vacataires, correspondra au taux horaire du SMIC.

#### **5. SUBVENTION ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE ENTRE LES EAUX**

L'association foncière pastorale « Entre les Eaux » gère les prairies situées de part et autre de la Bruche sur les territoires des communes de Plaine et de Fouday en amont du Viaduc. Elle est animée par une équipe de bénévoles dévoués qui assurent régulièrement des journées de travaux d'entretien.

Pour contribuer à l'acquisition de petits matériels et outillages nécessaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer à l'association foncière pastorale « Entre les Eaux », une subvention de 150 €.

#### **6. INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE AU LIEUDIT BAMBOIS**

Vu le permis de construire n° 067 377 24 R0003 déposé le 17/01/2024 relatif à la réhabilitation d'une maison existante sise 66 chemin des Suisses au lieudit Bambois ;

Considérant que cet immeuble se situe dans un endroit isolé de la commune ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la commune d'assurer la sécurité contre l'incendie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de faire installer une réserve souple incendie de 120 m<sup>3</sup> avec poteau incendie à moins de 200 mètres de l'immeuble concerné,
- Approuve le devis établi en date 10/05/2024 par la société SECUFORMED pour un montant de 7 011.60 € HT,
- Sollicite l'aide financière de la Collectivité Européenne d'Alsace, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour financer ces travaux,
- Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition avec le propriétaire autorisant l'installation du dispositif sur une partie du domaine privé.

## 7. ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE SOLAIRE MOBILE

Afin de réduire la vitesse et sensibiliser des automobilistes aux risques routiers, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir un radar pédagogique solaire mobile,
- approuve le devis établi par la société DRIVECASE en date du 13/05/2024 pour un montant de 1 725.00 € HT,
- sollicite les aides accordées au titre de la répartition des amendes de police.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Maire,  
SIMONI Patricia

Le secrétaire  
LACAF Patrice